

Guide de l'utilisateur

Avertisseur de fumée et de
monoxyde de carbone combiné
photoélectrique

Modèle 30CUDR-CA



AVERTISSEUR COMBINÉ



RÉDUIT LES FAUSSES
ALARMES PROVOQUÉES
PAR LA CUISSON

P/N : G-000027-00 FR Rév. A

- PILES AA
- AUTOTEST (VOIR LA SECTION 10)

Merci d'avoir acheté cet avertisseur Kidde

Ce modèle est alimenté par deux piles AA non rechargeables. Il comprend aussi un bouton « silence » (Hush^{MC}) permettant d'arrêter les fausses alarmes et d'interrompre la fonctionnalité d'autotest (voir la Section 10).

Enseignez aux enfants la bonne façon de réagir à une alarme de l'avertisseur de fumée et à ne jamais jouer avec l'appareil. Cet avertisseur de fumée est un appareil polyvalent conçu pour détecter la présence de fumée et/ou de monoxyde de carbone provenant de toute source de combustion dans un environnement résidentiel. Le produit n'est pas conçu être pour utilisé dans un véhicule récréatif (VR) ni dans un bateau.

REMARQUE: Veuillez lire attentivement ce guide de l'utilisateur, le conserver aux fins de référence ultérieure, et le transmettre à tout futur propriétaire de la résidence. Les images sont fournies à des fins d'illustration seulement. Le produit réel peut différer légèrement.

Les Laboratoires des assureurs du Canada (CAN/ULC), la National Fire Protection Association (NFPA) et son fabricant recommandent de remplacer cet avertisseur dix ans après son installation.

Soutien relatif aux produits : 1 800 880-6788

Veuillez noter les renseignements ci-dessous et les avoir sous la main lorsque vous nous appelez.

Code de date (à l'arrière): _____

Date de l'achat: _____

Lieu de l'achat: _____

Date de remplacement: _____

Table des matières

1. Avertisseur de fumée : Quoi faire quand l'avertisseur retentit	.4
2. Avertisseur de monoxyde de carbone : Quoi faire quand l'avertisseur retentit . . .	.5
3. Autres indicateurs d'alarme visuels et sonores.	.6
4. Guide de dépannage	.7
5. Introduction, caractéristiques et spécifications du produit.	.8
6. Limites des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone	.9
7. Emplacements recommandés pour les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone	.11
8. Emplacements déconseillés	.14
9. Installation et activation	.15
10. Fonctionnement et test	.16
11. Comment reconnaître les fausses alarmes	.17
12. Piles	.18
13. Renseignements généraux sur le monoxyde de carbone	.19
14. Nettoyage de l'avertisseur	.21
15. Bonnes habitudes en matière de sécurité	.22
16. Service et garantie	.25

1. Avertisseur de fumée : Quoi faire quand l'avertisseur retentit

L'alarme de fumée consiste en trois longs bips, suivis d'une pause de 1,5 seconde et de trois longs bips, à répétition. Le témoin à DEL clignote en rouge en synchronisation avec le son de l'alarme.

Si de la fumée et du monoxyde de carbone sont présents, c'est l'alarme de fumée qui retentira.

- Avertir les enfants en bas âge présents dans la maison, ainsi que toute autre personne ayant de la difficulté à reconnaître l'importance du son de l'alarme, ou qui pourrait difficilement quitter les lieux sans aide.
- Prévoyez deux sorties de secours! Sortez immédiatement en suivant le plan d'évacuation préétabli. Ne prenez pas le temps de vous habiller ou de réunir vos objets de valeur.
- Pendant l'évacuation, n'ouvrez aucune porte intérieure sans tout d'abord en avoir touché la surface ou la poignée. Si elle est chaude, ou si vous voyez de la fumée, ou si vous voyez de la fumée sortir par les fentes ou le pourtour de la porte, ne l'ouvrez pas! Utilisez plutôt votre autre sortie de secours. Si la face intérieure de la porte est fraîche, placez votre épaule contre celle-ci, ouvrez-la légèrement, et soyez prêt(e) à la refermer rapidement en cas d'entrée de chaleur et de fumée.
- Si le trajet d'évacuation vous oblige à passer à travers la fumée, penchez-vous en demeurant le plus près possible du plancher, là où l'air est plus pur. Rampez au besoin et prenez des respirations superficielles à travers un chiffon mouillé, si possible.
- Une fois à l'extérieur, rendez-vous à votre point de rassemblement désigné et assurez-vous que tous les occupants de la maison sont présents.
- Utilisez votre cellulaire pour communiquer avec le service d'incendie ou composer le 911, ou utilisez le téléphone de la maison de votre voisin, non le téléphone de votre propre maison!
- Ne retournez pas dans votre maison tant que les pompiers n'ont pas confirmé que vous pouviez le faire de manière sécuritaire.

REMARQUE: Se référer à la section Comment reconnaître les fausses alarmes, pour obtenir plus d'information sur les fausses alarmes.

2. Avertisseur de monoxyde de carbone : Quoi faire quand l'avertisseur retentit

L'alarme de monoxyde de carbone (CO) consiste en quatre bips rapides. Le témoin à DEL clignote en rouge en synchronisation avec le son de l'alarme. Après 4 minutes, la séquence d'alarme de détection de CO se fera seulement entendre toutes les 60 secondes.

⚠️ AVERTISSEMENT : L'ACTIVATION DE L'AVERTISSEUR DE CO INDIQUE LA PRÉSENCE DE MONOXYDE DE CARBONE À UNE CONCENTRATION QUI RISQUE D'ÊTRE MORTELLE. SI L'ALARME RETENTIT :

- 1) CHERCHEZ IMMÉDIATEMENT UNE SOURCE D'AIR PUR, À L'EXTÉRIEUR OU PRÈS D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE OUVERTE. COMPTEZ LES PERSONNES SE TROUVANT AVEC VOUS POUR VOUS ASSURER QUE TOUS LES OCCUPANTS DES LIEUX SONT PRÉSENTS. NE REVENEZ PAS SUR LES LIEUX, OU DEMEUREZ PRÈS DE LA PORTE/FENÊTRE OUVERTE, TANT QUE LES SERVICES D'URGENCE NE SONT PAS INTERVENUS, QUE LES LIEUX N'ONT PAS ÉTÉ BIEN AÉRÉS ET QUE VOTRE AVERTISSEUR N'EST PAS REVENU DANS SON MODE DE FONCTIONNEMENT NORMAL.
- 2) COMMUNIQUEZ AVEC LES SERVICES D'INTERVENTION D'URGENCE LOCAUX. (LE SERVICE D'INCENDIE OU LE 911)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

NE REDÉMARREZ JAMAIS TOUT APPAREIL OU DISPOSITIF À LA SOURCE DU PROBLÈME DE CO AVANT QUE CELUI-CI AIT ÉTÉ CORRIGÉ. N'IGNOREZ JAMAIS UNE ALARME QUI SE DÉCLENCHE!

REMARQUE: Se référer à la section Comment reconnaître les fausses alarmes, pour obtenir plus d'information sur les fausses alarmes.

3. Autres indicateurs d'alarme visuels et sonores

Mode de fonctionnement	Indicateur d'alarme visuel	Indicateur d'alarme sonore	Mesure à prendre/remarque
Normal (en attente)	Le témoin à DEL clignote en vert toutes les 60 secondes.		
Test (bouton appuyé en l'absence d'une alarme) (Remarque : Le son émis lors du test est très fort, se reculer de quelques pieds après avoir appuyé sur le bouton Test.)	Le témoin à DEL clignote en rouge à chaque bip émis par l'alarme.	• Un seul bip; • 3 longs bips, pause, 3 longs bips, 4 bips rapides, pause, 4 bips rapides	Chaque semaine, effectuer un test en appuyant sur le bouton de l'avertisseur pour vérifier qu'il fonctionne correctement.
Historique des alarmes de CO (l'avertisseur a détecté la présence de fumée ou de CO, ou une concentration de CO égale ou supérieure à 100 ppm)	Fumée : Le témoin à DEL clignote en rouge une fois toutes les 15 secondes. CO : Le témoin à DEL clignote en rouge deux fois toutes les 15 secondes.		REMARQUE: L'historique des alarmes n'est conservé que pendant 24 heures. Il faut appuyer sur le bouton pour effacer l'historique des alarmes.
Mode silence (Hush ^{MC}) de l'avertisseur de fumée	Le témoin à DEL clignote en rouge toutes les 2 secondes.	Après une pression sur le bouton, la séquence des bips de l'alarme s'arrête. (S'il y a trop de fumée pour activer le mode Hush ^{MC} , la séquence d'alarme de fumée se poursuit.)	Cette fonctionnalité ne doit être utilisée que lorsque l'alarme est activée par une condition d'alarme connue telle que de la fumée de cuisson. Appuyer sur le bouton lorsque le mode Hush ^{MC} est activé pour désactiver ce dernier et effectuer un test.
Réinitialisation de l'alarme de CO	Aucune	Après une pression sur le bouton, la séquence des bips de l'alarme de CO s'arrête.	L'appareil détermine s'il y a bel et bien présence de CO, ou s'il s'agissait d'une fausse alerte. Un nouveau déclenchement de l'alarme signifie qu'il y a bel et bien un danger. Chercher une source d'air pur, ou appeler le 911.

4. Guide de dépannage

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec notre équipe de soutien relatif aux produits, par téléphone, au 1 800 880-6788, ou par la poste, à l'adresse suivante : Kidde Canada Inc., C.P. 40, Apsley (Ont.), K0L 1A0. L'adresse de notre site Web est la suivante : www.kiddecana.ca.

Description du problème	Indicateur visuel	Indicateur sonore	Mesure
Piles faibles	Le témoin à DEL clignote en ambre toutes les 60 secondes.	1 pépiement toutes les 60 secondes	* Appuyer une fois sur le bouton « silence » pour mettre l'avertisseur en sourdine pendant 24 heures. (Appuyer une deuxième fois sur le bouton pour désactiver le mode Hush^{MC} et effectuer un test.) Remarque : Sept (7) jours après le début de l'émission de l'alerte de pile faible, les notifications sonores ne pourront plus être mises en sourdine. * Remplacer les piles dès que possible.
Défectuosité du capteur de fumée	Le témoin à DEL clignote en ambre toutes les 60 secondes.	3 pépiements toutes les 60 secondes	* Voir la section Nettoyage de l'avertisseur. * Appuyer une fois sur le bouton pour tenter de réinitialiser l'appareil. * Si l'erreur persiste, désinstallez l'avertisseur, jetez-le, et remplacez-le dès que possible.
Défectuosité de l'avertisseur de CO	Le témoin à LED clignote en ambre 2 fois toutes les 60 secondes	3 pépiements toutes les 60 secondes	* Appuyer une fois sur le bouton pour tenter de réinitialiser l'appareil. * Si l'erreur persiste, désinstallez l'avertisseur, jetez-le et remplacez-le dès que possible.
Erreur fatale	Le témoin à DEL clignote en ambre 3 fois toutes les 60 secondes.	3 pépiements toutes les 60 secondes	* Appuyer une fois sur le bouton pour tenter de réinitialiser l'appareil. * Si l'erreur persiste, désinstallez l'avertisseur, jetez-le et remplacez-le dès que possible.
Fin de vie de l'appareil	Le témoin à DEL clignote en ambre 2 fois toutes les 60 secondes.	2 pépiements toutes les 60 secondes	* Appuyer une fois sur le bouton « silence » pour mettre l'avertisseur en sourdine pendant 24 heures. (Appuyer une deuxième fois sur le bouton pour désactiver le mode Hush^{MC} et effectuer un test.) Remarque : Sept (7) jours après le début de l'émission de l'alerte de la fin de vie de l'appareil, l'indicateur sonore ne pourra plus être mis en sourdine. * Retirez l'avertisseur, jetez-le, et remplacez-le dès que possible.
Défaillance du microcontrôleur	Aucune	Tonalité constante	* Désinstaller l'avertisseur, le jeter et le remplacer dès que possible.
Bouton bloqué	Le témoin à LED clignote en ambre 4 fois toutes les 60 secondes	3 pépiements toutes les 60 secondes	* Appuyer sur le bouton pour tenter de le débloquent. Si le bouton ne peut être débloquent, désinstallez l'avertisseur, jetez-le et remplacez-le dès que possible.

5. Introduction, caractéristiques et spécifications du produit

Introduction

Cet avertisseur détecte les produits de combustion à l'aide d'un capteur photoélectrique, et le monoxyde de carbone à l'aide d'une cellule électrochimique. Nous désignerons le monoxyde de carbone par « CO » à plusieurs reprises dans ce guide d'utilisation.

Dix (10) ans après son installation, son activation et sa mise à l'essai, l'appareil vous avertira automatiquement qu'il est temps de le remplacer. Il s'agit du mode « Fin de vie de l'appareil ». Se référer à la section Guide de dépannage.

Pour vous aider à indiquer la date de remplacement de l'appareil, une étiquette a été apposée sur le côté de l'avertisseur. Avant d'installer l'appareil, écrivez la date à laquelle l'avertisseur doit être remplacé en y inscrivant « Remplacer d'ici le... » (10 ans après la mise en marche initiale) sur l'étiquette, à l'aide d'un marqueur permanent.

Caractéristiques et spécifications du produit :

- Alimenté par deux piles AA
- Moins de fausses alarmes
- Autotest (voir la Section 10)
- Installation facile
- Mode silence (Hush^{MC}) de l'avertisseur de fumée
- Capteur de fumée : photoélectrique
- Capteur de monoxyde de carbone : électrochimique
- Plage de températures de fonctionnement : de 4,4 °C (40 °F) à 37,8 °C (100 °F)
- Taux d'humidité relative (HR) de fonctionnement : de 10 % à 95 %, sans condensation
- Alarme audible : 85+ dB à 3 m (10 pi), alarme pulsée de 3,0 à 3,5 kHz
- Cet appareil numérique de classe B est conforme à la norme canadienne ICES-003.

Avis de conformité d'ISD

Cet appareil est conforme aux normes relatives aux appareils exempts de licence du cahier des charges sur les normes radioélectriques d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Son fonctionnement doit respecter les deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférences, et (2) ce dispositif doit tolérer toutes les interférences, y compris celles susceptibles d'occasionner un fonctionnement non désiré l'appareil.

6. Limites des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone

⚠ AVERTISSEMENT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE SECTION DANS SON INTÉGRALITÉ

- La protection des personnes contre les incendies dans les établissements résidentiels repose principalement sur l'avertissement donné aux occupants de la nécessité de quitter les lieux.
- Il existe des situations dans le cadre desquelles un avertisseur de fumée pourrait ne pas offrir une protection efficace contre les incendies, comme mentionné dans les normes CAN/ULC-S552 et CAN/ULC-S553 et la norme 72 de la NFPA. Par exemple :
 - a) Lorsqu'une personne fume dans son lit;
 - b) Lorsque des enfants sont seuls à la maison;
 - c) Lorsqu'il y a utilisation de produits inflammables à des fins de nettoyage, tels que de l'essence.
- Les systèmes d'alarme-incendie résidentiels permettent de protéger environ la moitié des occupants d'unités de logement en cas d'incendies potentiellement mortels. Un avertisseur de fumée pourrait ne pas être efficace dans certaines situations, comme lors d'incendies volontaires ou criminels se développant si rapidement que les issues de secours sont bloquées trop vite, même si les avertisseurs se trouvent à des emplacements adéquats, ou lorsque les victimes sont trop près de la source d'incendie (par exemple, lorsque les vêtements d'une personne prennent feu pendant qu'elle fait la cuisine), sont très âgées ou très jeunes, ou qu'elles sont physiquement ou mentalement incapables de quitter les lieux même si elles sont averties assez tôt et qu'une évacuation est possible. Pour ces personnes, d'autres stratégies (protection sur place, évacuation assistée ou sauvetage) sont nécessaires. *
- Ce modèle respecte les normes les plus récentes en matière d'avertisseur de fumée résidentiel, dont un contrôle accru des alarmes déclenchées par la fumée de cuisson. Les experts de l'industrie recommandent l'installation d'avertisseurs de fumée à ionisation et photoélectriques, afin d'assurer la détection optimale des divers types d'incendies pouvant survenir dans une maison. Les avertisseurs de fumée à ionisation peuvent détecter des particules d'incendie invisibles (associées aux feux flambants à combustion rapide) plus rapidement que les avertisseurs photoélectriques. Les avertisseurs photoélectriques peuvent détecter plus rapidement des particules d'incendie visibles (associées aux feux couvants lents) que les avertisseurs à ionisation.
- Un avertisseur alimenté par une/des pile(s) doit être doté d'une/de pile(s) du type spécifié, en bon état et correctement installée(s) (ce modèle comprend deux piles AA non rechargeables).
- Les avertisseurs de fumée doivent être testés régulièrement pour s'assurer que la/les pile(s) et les circuits d'alarme sont en bon état de fonctionnement.
- Les avertisseurs de fumée sont incapables de déclencher une alarme si la fumée n'atteint pas l'avertisseur. Par conséquent, il est possible que les avertisseurs de fumée ne détectent pas les incendies qui se déclenchent dans les cheminées, les murs, sur les toits, ou de l'autre côté d'une porte fermée ou de tout autre type d'obstacle.
- Il peut arriver qu'un avertisseur situé à l'extérieur d'une chambre à coucher ou à un étage différent ne réussisse pas à réveiller une personne qui dort d'un profond sommeil.
- La consommation d'alcool ou de drogues peut également nuire à la capacité d'une personne d'entendre une alarme. Pour assurer une détection optimale, un avertisseur de fumée doit être installé dans chaque zone de sommeil, à chaque étage de la maison.

Cet avertisseur n'est pas conçu de façon à alerter des personnes malentendantes.

* Se référer à la norme 72 de la National Fire Protection Association (NFPA)

⚠ AVERTISSEMENT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE SECTION DANS SON INTÉGRALITÉ

- IMPORTANT: Cet avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour détecter la présence de monoxyde de carbone provenant de TOUTE source de combustion. Il n'est PAS conçu pour détecter la présence de tout autre gaz.

⚠ MISE EN GARDE: Cet avertisseur n'indiquera que la présence de monoxyde de carbone au niveau du capteur. Le monoxyde de carbone peut être présent à d'autres endroits. Ne redémarrez jamais tout appareil ou dispositif à la source du problème de CO avant que celui-ci ait été corrigé. N'IGNOREZ JAMAIS UNE ALARME!

⚠ AVERTISSEMENT : CE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ DANS DES ZONES INTÉRIEURES ORDINAIRES DE RÉSIDENCES DE TYPE FAMILIAL. IL N'EST PAS CONÇU POUR ÉVALUER LE DEGRÉ DE CONFORMITÉ AUX NORMES COMMERCIALES OU INDUSTRIELLES. IL NE PEUT ÊTRE INSTALLÉ DANS DES ENDROITS DANGEREUX, TELS QUE DÉFINIS DANS LE CODE DU BÂTIMENT LOCAL. LE PRODUIT N'EST PAS CONÇU POUR ÊTRE UTILISÉ DANS UN VÉHICULE RÉCRÉATIF (VR) NI DANS UN BATEAU.

- On ne doit pas se servir de l'installation de cet appareil comme substitut à l'installation conforme d'un appareil de chauffage au mazout, ni à l'utilisation ou à l'entretien adéquats de celui-ci, ni comme substitut à des systèmes appropriés de ventilation et d'évacuation de l'air.
- Cet avertisseur n'empêche pas le CO de se produire et il ne peut pas non plus résoudre un problème de CO existant.

⚠ AVERTISSEMENT : CET APPAREIL EST CONÇU POUR PROTÉGER LES PERSONNES CONTRE LES EFFETS AIGUS D'UNE EXPOSITION AU MONOXYDE DE CARBONE. IL NE PEUT ASSURER LA PLEINE SÉCURITÉ DE PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES MÉDICAUX PARTICULIERS. EN CAS DE DOUTE, CONSULTER UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ. LES PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES MÉDICAUX POURRAIENT SONGER À SE PROCURER DES APPAREILS FOURNISSANT DES ALERTES SONORES ET VISUELLES DÉTECTANT DES CONCENTRATIONS DE MONOXYDE DE CARBONE INFÉRIEURES À 30 PPM.

- Cet avertisseur n'a pas été évalué pour sa capacité à détecter la présence de monoxyde de carbone d'une concentration inférieure à 70 ppm.
- Cet appareil nécessite une alimentation électrique continue par le biais d'une/de pile(s) fonctionnelle(s), ou d'un raccordement c.a., selon le modèle. Il ne fonctionnera pas sans une alimentation adéquate.

7. Emplacements recommandés pour les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone

- Installez les avertisseurs de fumée à proximité des zones de sommeil. Comme celles-ci sont généralement les pièces les plus éloignées de la porte de sortie, tentez de trouver le meilleur trajet d'évacuation. Si votre demeure contient plus d'une zone de sommeil, installez un avertisseur dans chacune d'elles.
- Installez des avertisseurs supplémentaires pour surveiller et protéger les escaliers qui sont des lieux où la fumée et la chaleur montent graduellement en entonnoir.
- Installez au moins un avertisseur à chaque étage.
- Installez un avertisseur dans chaque chambre à coucher.
- Placez un avertisseur dans toute pièce où vous utilisez des appareils électriques, tels que des radiateurs mobiles ou des humidificateurs.
- Placez un avertisseur dans chaque pièce où quelqu'un dort avec la porte fermée. Cette porte fermée peut faire en sorte que le dormeur n'entende pas l'alarme sonore si cette dernière provient de l'extérieur de la pièce.
- La fumée, la chaleur et les produits de combustion montent vers le plafond et se propagent ensuite horizontalement. Le fait d'installer l'avertisseur de fumée au plafond, au centre de la pièce, permet de le placer à un endroit équidistant de chaque point de la pièce. L'installation d'avertisseurs au plafond est conseillée dans les constructions résidentielles courantes.
- S'assurer que toute surface choisie pour installer l'avertisseur est plate et solide, et qu'aucun trou ni ouverture ne se trouvent sous le support de montage.

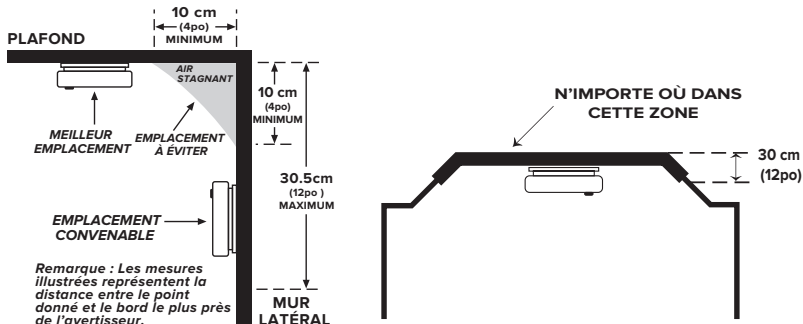
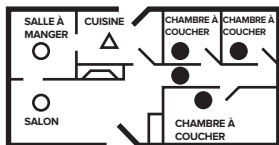


Figure 7-A

La norme CAN/ULC-S553 et la norme 72 de la NFPA indiquent ce qui suit : « Les avertisseurs de fumée installés dans une pièce dont l'inclinaison du plafond excède une distance horizontale de 0,3 m à 2,4 m (de 1 pi à 8 pi) doivent se trouver dans la partie élevée de la pièce. » [traduction] (Voir les illustrations de la Figure 7-C)

PLAN D'ÉTAGE SIMPLE



- Avertisseurs de fumée nécessaires
- Avertisseurs de fumée pour une protection supplémentaire
- △ Pas à moins de 1,8 m (6 pi) des électroménagers

PLAN D'ÉTAGE MULTIPLE

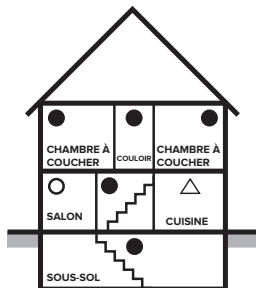


Figure 7-B

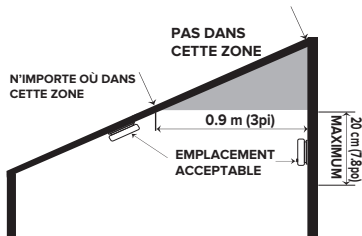
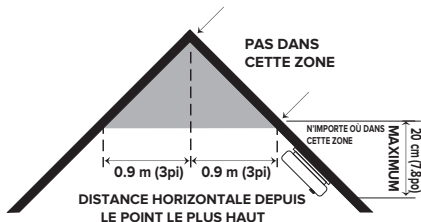


Figure 7-C

- En ce qui a trait aux maisons mobiles, choisissez les lieux d'installation avec précaution pour éviter les barrières thermiques pouvant se créer au plafond. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section Installation dans une maison mobile.
- Lorsque vous posez un avertisseur au plafond, fixez-le à une distance d'au moins 10 cm (4 po) du mur latéral le plus près (consultez la Figure 7-A).
- L'installation de l'avertisseur au mur doit s'effectuer sur un mur intérieur, et de façon que le bord supérieur de l'avertisseur se trouve à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la Figure 7-A).
- Installez un avertisseur de fumée à chacune des deux extrémités d'un corridor donnant sur les chambres à coucher ou des deux extrémités d'une vaste pièce, si le corridor ou la pièce en question mesure plus de 9,1 m (30 pi) de long.
- En ce qui a trait aux plafonds en pente, en pointe ou de type cathédrale, il est recommandé d'installer l'avertisseur de fumée à une distance minimale de 0,9 m (3 pi) depuis le point le plus élevé (mesuré horizontalement). Voir la Figure 7-C.
- Les experts recommandent également l'installation d'un avertisseur de CO à chaque étage de la maison, idéalement à tout étage comprenant des appareils de combustion, et à l'extérieur de la zone des chambres à coucher.

Cet équipement doit être installé conformément à la Norme sur l'installation des avertisseurs de fumée (CAN/ULC-S553).

Installation dans une maison mobile

Les maisons mobiles modernes ont été conçues pour produire un bon rendement énergétique. Installez les avertisseurs de fumée selon les recommandations mentionnées ci-dessus. Dans le cas de maisons mobiles plus anciennes où le niveau d'isolation laisse à désirer en comparaison avec les normes actuelles, la chaleur ou le froid extrêmes risquent de pénétrer par les murs et le toit peu isolés. Ce phénomène peut créer une barrière thermique qui empêche la fumée d'atteindre un avertisseur posé au plafond. Dans une maison mobile de ce type, installez l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur, en positionnant le bord supérieur de l'avertisseur à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond.

Si vous avez un doute quant au degré d'isolation de votre maison mobile, ou si vous constatez que les murs extérieurs ou le plafond sont ou chauds ou froids au toucher comparativement à la température ambiante, installez l'avertisseur sur un mur intérieur. La norme CAN/ULC-S553 et la norme 72 de la NFPA exigent l'installation d'avertisseurs de fumée dans chaque zone de sommeil.

⚠ AVERTISSEMENT : SI LA MAISON MOBILE A ÉTÉ ENTREPOSÉE OU INOCCUPÉE PENDANT UN CERTAIN TEMPS, TESTEZ LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE AVERTISSEUR AU MOMENT DE VOTRE RÉINSTALLATION DANS CELLE-CI, ET AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE PAR LA SUITE PENDANT QUE VOUS Y HABITEZ.

8. Emplacements déconseillés

(Voir les Figures 7-A, 7-B et 7-C pour voir les emplacements recommandés)

- Le garage. Des produits de combustion sont libérés lorsque vous démarrez votre voiture.
- Dans la cuisine. De fausses alarmes peuvent se déclencher lorsque vous cuisinez. Si vous souhaitez installer un avertisseur de fumée dans la cuisine, celui-ci doit être doté d'une caractéristique de mise en sourdine de l'alarme (bouton silence), et ne pas être installé à moins de 1,8 m (6 pi) des appareils de cuisson.
- N'installez pas d'avertisseur de fumée à moins de 1,8 m (6 pi) d'appareils de chauffage.
- Dans un endroit où la température peut baisser sous 4,4 °C (40 °F), ou dépasser 37,8 °C (100 °F), tel qu'un garage ou un grenier non aménagé.
- Dans un lieu poussiéreux. Les particules de poussière peuvent déclencher une fausse alarme ou causer sa défaillance.
- Dans un lieu très humide (une humidité relative de plus de 95 %, sans condensation), car l'humidité ou la vapeur peuvent déclencher de fausses alarmes.
- Dans un lieu infesté d'insectes.
- Les avertisseurs de fumée ne doivent pas être installés à moins de 0,9 m (3 pi) de la porte donnant accès à une baignoire ou une douche, de conduits d'air forcé servant au chauffage ou à la climatisation, de ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air.
- Près d'un luminaire. Les « bruits » électroniques générés par celui-ci peuvent déclencher de fausses alarmes.
- Près d'une ouverture d'aération, des conduits d'air ou des cheminées.
- Près des ventilateurs, portes, fenêtres ou autres endroits exposés directement aux intempéries.
- Ne pas installer un avertisseur c.c. (alimenté uniquement par pile(s)) par-dessus une boîte de jonction électrique c.a.
- Dans un endroit où l'avertisseur sera exposé aux rayons directs du soleil.

REMARQUE: Les avertisseurs de fumée ne doivent pas être utilisés avec des grilles de protection, à moins que cette combinaison (avertisseur et grille) ait été évaluée et approuvée comme convenant à cette fin.

9. Installation et activation

REMARQUE: Un couvercle antipoussière recouvre votre avertisseur. Ce couvercle doit demeurer en place jusqu'à ce que tous les travaux d'une nouvelle construction soient terminés depuis au moins 24 heures (cloisons sèches, peinture, vernissage, installation de la plaque de montage, etc.). Conservez le couvercle antipoussière, et réinstallez-le sur l'avertisseur afin de le protéger lors de tous travaux de construction ou de rénovation ultérieurs. La poussière de construction et les produits chimiques peuvent entraîner une contamination et des fausses alarmes.

⚠ AVERTISSEMENT : POUR QUE L'AVERTISSEUR SOIT EN MESURE DE FONCTIONNER, LE COUVERCLE ANTIPOUSSIÈRE DOIT ÊTRE RETIRÉ.

REMARQUE: Tirez tout d'abord sur l'onglet des piles pour les activer (voir la Figure 9-A). L'avertisseur émettra alors un bip pour confirmer son activation par l'installation des piles. Si l'avertisseur n'émet aucun bip lorsque la languette des piles est retirée, il faut retirer les piles et les réinstaller. Assurez-vous que l'avertisseur a bien émis un bip.

- Les avertisseurs Kidde ne sont pas conçus ni mis à l'essai ou certifiés par un organisme pour un montage « encastré », et ne doivent donc pas être installés de cette manière. Un montage encastré empêche la fumée d'entrer dans la chambre à fumée, ce qui pourrait empêcher l'avertisseur de retentir à temps. Cela pourrait mettre en danger la vie des occupants de la résidence. Les avertisseurs Kidde sont conçus, mis à l'essai et certifiés uniquement pour un montage en surface sur un mur (le cas échéant) ou un plafond.
- Après avoir sélectionné l'emplacement approprié pour votre avertisseur, fixez le support de montage au mur ou au plafond. Pour assurer un alignement esthétique de l'avertisseur avec le couloir, ou le mur, la ligne « A » du support de montage doit être parallèle au couloir dans le cas d'un montage au plafond, ou horizontale dans le cas d'un montage mural (voir les Figures 9-B et 9-C)



Figure 9-A

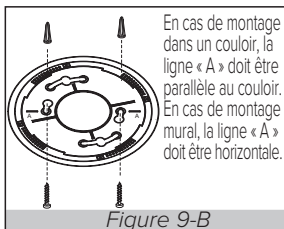


Figure 9-B

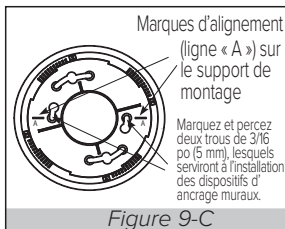


Figure 9-C

REMARQUE: N'agrippez pas l'avertisseur par son écran de protection pour l'installer ou le retirer. Il faut le tenir par les bords extérieurs de son boîtier. (Figure 9-D).

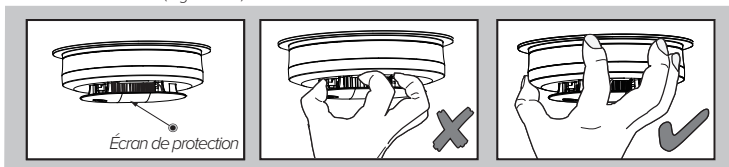


Figure 9-D

REMARQUE: Si l'une des piles est manquante, l'avertisseur ne peut être installé sur le support de montage

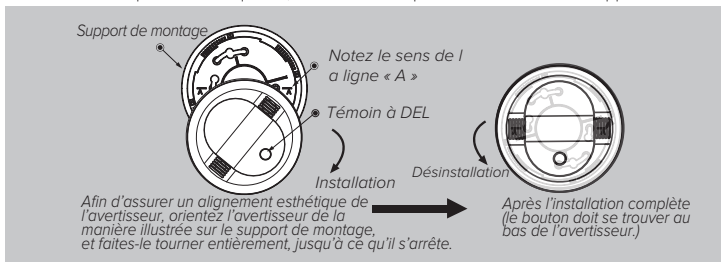


Figure 9-E

- Complétez l'installation de l'avertisseur sur le support de montage en le faisant tourner dans le sens horaire (Figure 9-E).

REMARQUE: L'avertisseur peut adopter quatre positions différentes sur le support (une position tous les 90 degrés). L'avertisseur est maintenant en fonction! Après l'installation/l'activation de l'avertisseur, effectuez le test décrit à la section Fonctionnement et test.

⚠ AVERTISSEMENT : LE FAIT DE NE PAS INSTALLER OU D'ACTIVER CORRECTEMENT CET AVERTISSEUR EMPÊCHERA SON BON FONCTIONNEMENT ET LE DÉCLENCHEMENT D'UNE ALARME EN CAS D'INCENDIE ET DE LA PRÉSENCE DE CO.

10. Fonctionnement et test

Ce modèle respecte les normes les plus récentes en matière d'avertisseur de fumée résidentiel, dont un contrôle accru des (fausses) alarmes déclenchées par la fumée de cuisson.

Fonctionnement

L'avertisseur se fonctionne une fois qu'il a été activé, et qu'il a fait l'objet d'un test (voir la section Test ci-dessous). Lorsqu'il détecte des produits de combustion (de la fumée ou du CO) dans l'air, l'avertisseur émet une alarme sonore. Se référer aux sections 1 et 2 pour voir les descriptions des signaux d'alarme. En présence d'une forte concentration de CO, l'avertisseur déclenchera une alarme plus rapidement qu'en présence d'une faible concentration de CO.

Tests

⚠️ AVERTISSEMENT: Ne testez pas cet avertisseur à l'aide de fumée en aérosol du commerce. Ces produits sont conçus pour être utilisés par des professionnels qualifiés, et produisent des résultats non uniformes lorsqu'ils sont utilisés d'une manière inappropriée. Le fait de projeter une quantité trop importante de fumée en aérosol sur l'avertisseur peut l'endommager de façon permanente.

Autotest

Ce modèle est doté de composants internes d'autotest, lesquels vérifient constamment que l'appareil fonctionne correctement. (Le test manuel hebdomadaire de l'avertisseur est tout de même toujours requis. Voir ci-dessous.) Si l'appareil ne fonctionne pas de la manière prévue, une alarme de défectuosité se fera entendre. (Voir la section Guide de dépannage)

Test manuel

REMARQUE: N'utilisez qu'un doigt ou votre pouce pour appuyer sur le bouton de test. L'utilisation de tout autre instrument, tel qu'un manche à balai, est strictement interdite, car cela pourrait endommager l'avertisseur.

Testez votre avertisseur toutes les semaines en appuyant sur le bouton et en le relâchant rapidement. Un court bip confirmera que vous avez appuyé sur le bouton, suivi par la séquence du test. Veuillez vous référer au tableau Autres indications visuelles et sonores d'alarme. L'alarme retentira si les circuits électroniques, le klaxon et les piles fonctionnent correctement. Si l'alarme ne retentit pas, ou émet un son irrégulier ou à faible volume, l'avertisseur doit être remplacé.

⚠️ AVERTISSEMENT : DU FAIT DE LA PUISSANCE DE L'ALARME, IL FAUT SE TENIR À ENVIRON 0,7 M (2,5 PI) DE L'AVERTISSEUR OU PORTER UNE PROTECTION AUDITIVE LORS D'UN TEST.

⚠️ AVERTISSEMENT : N'UTILISEZ PAS DE FLAMME NUE POUR TESTER VOTRE AVERTISSEUR, CAR VOUS POURRIEZ L'ENDOMMAGER OU ENFLAMMER DES MATIÈRES COMBUSTIBLES ET PROVOQUER UN INCENDIE DE STRUCTURE.

Pépiements

Lorsque l'avertisseur commence à émettre des pépiements par intervalles signalant la fin de vie de l'appareil ou le niveau de piles faibles, vous pouvez les mettre temporairement en sourdine en appuyant sur le bouton. Les autres pépiements indiquant des défectuosités ou des erreurs ne peuvent être mis en sourdine. Prenez les mesures appropriées décrites dans la section Guide de dépannage.

⚠️ AVERTISSEMENT : IL FAUT REMPLACER L'AVERTISSEUR DÈS QUE POSSIBLE LORSQU'IL SE TROUVE EN FIN DE VIE. SEPT (7) JOURS APRÈS LE DÉBUT DE L'ÉMISSION DE L'ALERTE DE LA FIN DE VIE DE L'APPAREIL, LES NOTIFICATIONS SONORES NE PEUVENT PLUS ÊTRE MISES EN SOURDINE, ET LA DÉTECTION DE FUMÉE ET DE CO NE POURRA ÊTRE GARANTIE. REMPLACEZ IMMÉDIATEMENT L'AVERTISSEUR! 17

DÉLAI AVANT L'ÉMISSION D'UNE ALARME PAR LE CAPTEUR DE L'AVERTISSEUR DE CO

À 70 ppm, l'unité doit déclencher une alarme dans un délai de 60 à 240 minutes.

À 150 ppm, l'unité doit déclencher une alarme dans un délai de 10 à 50 minutes.

À 400 ppm, l'unité doit déclencher une alarme dans un délai de 4 à 15 minutes.

11. Comment reconnaître les fausses alarmes

Alarme déclenchée par la présence de fumée

Ce modèle respecte les normes les plus récentes en matière d'avertisseur de fumée résidentiel, dont un contrôle accru des alarmes déclenchées par la fumée de cuisson.

HUSH^{MC} : Si vous savez pourquoi l'alarme retentit et pouvez vérifier qu'il ne s'agit pas d'une situation mettant la vie en danger, vous pouvez appuyer sur le bouton de l'avertisseur ayant déclenché l'alarme pour mettre l'alarme en sourdine pendant 8 à 10 minutes. Si la fumée n'est pas trop dense, l'alarme de cet avertisseur cessera de retentir. Après la période de mise en sourdine Hush^{MC}, l'avertisseur de fumée se réinitialise automatiquement et redéclenche l'alarme si des particules de combustion sont encore présentes. Vous pouvez utiliser la fonction de mise sous silence Hush^{MC} plusieurs fois jusqu'à la disparition des circonstances ayant déclenché l'alarme.

REMARQUE: La présence d'une fumée dense aura pour effet de désactiver le mode Hush^{MC} et de déclencher une alarme continue. En l'absence d'incendie, vérifiez si la cause de l'alarme correspondrait à l'une de celles mentionnées dans la section Emplacements à éviter. S'il y a confirmation de la présence d'un incendie, évacuez la résidence, puis appelez le service d'incendie ou les secours d'urgence en composant le 911.

Habituellement, la fumée de cigarette ne provoque pas de déclenchement d'alarme, à moins qu'on la dirige délibérément et directement dans l'avertisseur. Les particules de combustion provenant de la cuisson vont déclencher l'alarme si l'avertisseur se trouve trop près d'un appareil de cuisson. Lors d'un renversement de liquides, ou lorsqu'on fait cuire des aliments sous le gril, il y a dégagement de grandes quantités de particules combustibles. En utilisant le ventilateur d'une hotte de cuisinière avec évacuation de l'air vers l'extérieur (du type sans recirculation), il est possible d'éviter les fausses alarmes en éliminant ces produits combustibles de la cuisine.

Fausse alarme de monoxyde de carbone (CO)

RÉINITIALISATION: Lorsqu'on appuie sur le bouton lors d'une alarme de CO, l'appareil réinitialise les calculs et vérifie à nouveau la présence de CO. Si l'appareil déclenche à nouveau une alarme dans les 6 minutes suivantes, c'est qu'il détecte une forte concentration de CO qui peut rapidement représenter un danger. Déplacez-vous vers une source d'air pur et appelez le 911.

⚠ AVERTISSEMENT : Même si la fonction de RÉINITIALISATION peut être utilisée dans le cas d'un avertisseur de CO, il importe de mentionner qu'il est impossible de se fier à la vue ou à l'odorat pour déterminer la source d'une alarme de CO. Il faut toujours considérer une alarme de CO comme dangereuse.

12. Piles

Cet avertisseur est alimenté par deux piles AA non rechargeables. Dans des conditions normales, de nouvelles piles dureront au moins un (1) an.

REMARQUE: Une exposition constante à de hauts ou de bas niveaux de taux d'humidité ou de températures peut réduire la durée de vie des piles.

⚠ AVERTISSEMENT : L'AVERTISSEUR EST SCELLÉ, ET SON COUVERCLE NE PEUT ÊTRE RETIRÉ.

Piles faibles

L'avertisseur est muni d'un circuit de détection de piles faibles. Si la charge des piles est sur le point de ne plus être suffisante pour activer adéquatement toutes les fonctions de l'avertisseur, celui-ci entrera dans l'état de piles faibles. Se référer à la section Guide de dépannage. Les piles doivent être remplacées dans les sept (7) jours suivant la première « Alerte de piles faibles », afin d'assurer une protection continue.

Remplacez les piles par des piles de l'une des marques approuvées suivantes : Energizer E91, Gold Peak 15A ou Golden Power GLR6A. Ces piles peuvent être achetées chez votre détaillant local.

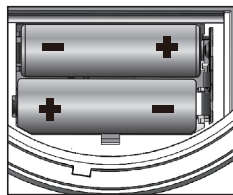


Figure 12

⚠ AVERTISSEMENT: N'utilisez que les piles dont les noms sont spécifiés. L'utilisation d'autres piles pourrait avoir un effet nuisible sur l'avertisseur. Ne combinez pas des piles usagées avec des piles neuves. Ne combinez pas des piles alcalines avec des piles standards ou rechargeables.

REMARQUE: N'utilisez pas de piles au lithium dans cet avertisseur. Une bonne mesure de sécurité consiste à remplacer les piles au moins une fois par année (p. ex. au moment où vous avancez l'heure). En cas de piles manquantes ou installées incorrectement, l'avertisseur ne sera pas fonctionnel.

⚠ AVERTISSEMENT: Une installation des piles dans la mauvaise orientation empêchera le bon fonctionnement de cet avertisseur, et l'empêchera de déclencher une alarme en cas d'incendie ou de la présence de CO.

13. Renseignements généraux sur le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et insipide, qui peut être fatal si inhalé. Le CO restreint la capacité du sang à transporter l'oxygène.

Sources possibles de CO

À l'intérieur de votre maison, les appareils utilisés pour le chauffage ou la cuisson sont les sources les plus probables de CO. Les véhicules ou autres moteurs à combustion fonctionnant dans un garage attenant, et un gril (barbecue) à charbon/gaz ou un hibachi utilisé dans un espace clos représentent tous des sources possibles de CO. Les génératrices fonctionnant dans des espaces clos, comme les garages ou les espaces de vie, créeront du CO. Le CO peut être produit lors de la combustion de n'importe quel combustible fossile : essence, diesel, propane, gaz naturel, pétrole et bois. Il peut être produit par tous les appareils à combustible défectueux, mal installés ou mal ventilés, tels que : Fournaises/chaudières, cuisinières/cuisinières à gaz, sécheuses à gaz, chauffe-eau, radiateurs portatifs à combustible, cheminées, poêles à bois et certains chauffe-piscines. Des cheminées ou des conduits de fumée obstrués, un refoulement d'air ou des changements de pression d'air, des tuyaux de ventilation corrodés ou déconnectés, ou un échangeur de chaleur de foyer ou de chaudière desserré ou fissuré peuvent également libérer du CO dans votre immeuble/maison.

Les conditions suivantes peuvent entraîner une présence temporaire de CO :

Déversement excessif ou ventilation inversée des appareils à combustion provoqués par des conditions de l'environnement extérieur, telles que : Direction et/ou vitesse du vent, y compris de fortes rafales de vent, de l'air lourd dans les tuyaux de ventilation (air froid/humide avec une période prolongée entre les cycles), différentiel de pression négatif résultant de l'utilisation de ventilateurs d'extraction, fonctionnement simultané de plusieurs appareils à combustible en compétition dans un volume limité d'air intérieur, raccords lâches ou desserrés de tuyaux d'évacuation de sécheuses à linge, fournaises/chaudières ou chauffe-eau, conceptions non conventionnelles de tuyaux d'aération ou présence d'obstructions dans ceux-ci pouvant amplifier la gravité des situations ci-dessus, fonctionnement prolongé d'appareils à combustion non raccordés (cuisinière, four, foyer, etc.), inversions de température qui peuvent emprisonner les gaz d'échappement près du sol, véhicule fonctionnant au ralenti dans un garage attenant ouvert ou fermé, ou situé à proximité de la maison.

Conseils de sécurité liés au CO

Chaque année, faites inspecter et nettoyer le système de chauffage, les événements, la cheminée et le conduit de fumée par un technicien qualifié. Installez toujours les appareils électroménagers conformément aux instructions du fabricant et respectez les codes du bâtiment locaux. La plupart des appareils devraient être installés par des professionnels et inspectés après l'installation. Examinez régulièrement les événements

et les cheminées pour déceler les raccords inappropriés, de la rouille visible ou des taches, et vérifiez s'il y a des fissures dans les échangeurs de chaleur de la chaudière. Vérifiez que la couleur de la flamme est bleue sur les veilleuses et les brûleurs.

Une flamme de couleur ambre ou orange est un signe que le carburant ne brûle pas complètement et peut libérer du CO. Expliquez à tous les membres de la maison à quoi ressemble le son de l'alarme et comment y réagir. Les services d'incendie, la plupart des entreprises de services publics et les entrepreneurs en CVC peuvent effectuer des inspections afin de détecter la présence de CO. Certains entrepreneurs peuvent facturer ce service. Il est conseillé de se renseigner sur les frais pertinents avant de recourir à ce service. Kidde ne paiera ni ne remboursera le propriétaire ou l'utilisateur de ce produit pour toute réparation, ou tout appel automatisé de système d'alarme lié à la sonnerie de l'alarme.

Symptômes de l'empoisonnement au CO

Les signes d'un début d'empoisonnement au monoxyde de carbone sont souvent confondus avec ceux d'une grippe non fébrile, et peuvent comprendre des étourdissements ou vertiges, maux de tête lancinants, nausées, vomissements et périodes de désorientation. Bien que toute personne puisse être sensible au CO, les experts s'accordent à reconnaître que les bébés à naître, les femmes enceintes, les personnes âgées ainsi que les personnes aux prises avec des problèmes cardiaques ou respiratoires sont particulièrement vulnérables. Si vous éprouvez des symptômes d'empoisonnement au monoxyde de carbone, consultez un médecin immédiatement. Un test de carboxyhémoglobine peut déterminer si vous souffrez d'un empoisonnement au CO.

Les symptômes suivants peuvent résulter d'un EMPOISONNEMENT AU MONOXYDE DE CARBONE et devraient faire l'objet de discussions au sein de TOUS les membres de la famille:

- 1. FAIBLE EXPOSITION:** Légères maux de tête, nausées, vomissements, fatigue (souvent décrits comme les symptômes de la « grippe »).
- 2. EXPOSITION MODÉRÉE:** Céphalées pulsatiles, somnolence, confusion, rythme cardiaque rapide.
- 3. EXPOSITION EXTRÊME:** Perte de connaissance, convulsions, défaillance cardiorespiratoire, mort.

Les niveaux d'exposition décrits ci-dessus sont établis en fonction d'adultes en bonne santé. Les niveaux varient chez les personnes à haut risque. Une exposition à des niveaux élevés de monoxyde de carbone peut s'avérer fatale ou causer invalidités et lésions permanentes. L'étude de nombreux cas d'empoisonnement au monoxyde de carbone révèle que, tout en étant conscientes qu'elles ne se sentent pas bien, les victimes deviennent tellement désorientées qu'elles sont incapables de se sauver, soit en tentant de quitter les lieux ou en appelant à l'aide. Les jeunes enfants et les animaux domestiques peuvent compter parmi les premiers affectés. Il importe de vous familiariser avec les symptômes liés à chaque niveau d'exposition.

14. Nettoyage de l'avertisseur

Votre avertisseur doit être nettoyé au moins une fois par année

Vous pouvez nettoyer l'intérieur de l'avertisseur (chambre de détection) avec de l'air comprimé ou un tuyau d'aspirateur, en soufflant ou en aspirant l'air à travers les ouvertures autour du périmètre de l'avertisseur.

La surface extérieure de l'avertisseur peut être nettoyée avec un chiffon propre et sec. N'utilisez pas de l'eau, des détergents ou des produits de nettoyage, car cela pourrait endommager l'avertisseur.

REMARQUE: Durant le nettoyage, ne pas insérer vos doigts ni d'articles de nettoyage sous l'écran de protection de l'avertisseur.

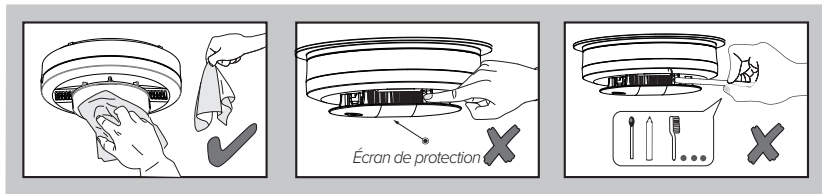


Figure 14-A

Si l'avertisseur se trouve en mode Défaillance, il se peut qu'il nécessite un nettoyage. Après le nettoyage, appuyez sur le bouton de l'avertisseur. Si la défaillance ne disparaît pas, l'avertisseur doit être remplacé.

- N'utilisez jamais de détergent ou d'autres solvants pour nettoyer l'appareil.
- Évitez de vaporiser du désodorisant, du fixatif pour cheveux ou d'autres aérosols à proximité de l'avertisseur.
- N'utilisez pas un sèche-cheveux pour nettoyer l'avertisseur, car cela pourrait l'endommager et nuire à son fonctionnement.
- Ne peignez pas l'avertisseur. La peinture obturera les événements et nuira à la capacité du capteur à détecter la fumée.
- N'essayez jamais de démonter l'appareil pour en nettoyer l'intérieur. Cela annulerait votre garantie.
- Les substances suivantes (ou leurs émanations) peuvent avoir un effet sur le capteur de CO, et peuvent occasionner des lectures erronées ou des dommages au détecteur : le méthane, le propane, l'isobutane, l'alcool isopropylique, l'acétate d'éthyle, le sulfure d'hydrogène, les bioxydes sulfuriques, les produits à base d'alcool, les peintures, les diluants, les solvants, les produits adhésifs, les fixatifs pour cheveux, les lotions après-rasage, les parfums et certains décapants.

- Déplacez l'avertisseur de fumée/CO avant d'effectuer les tâches suivantes:
Teindre, vernir ou décaper des planchers ou des meubles en bois;
Appliquer de la peinture;
Poser du papier peint;
Utiliser des produits adhésifs.

Rangez l'avertisseur dans un sac en plastique jusqu'à la fin des travaux mentionnés ci-dessus pour éviter d'endommager les détecteurs. Lorsque vous utilisez des produits d'entretien ménager ou contaminants similaires, assurez-vous que l'endroit où vous effectuez votre tâche de nettoyage est bien aéré.

⚠ AVERTISSEMENT : RÉINSTALLEZ L'AVERTISSEUR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE POUR ASSURER UNE PROTECTION CONTINUE.

15. Bonnes habitudes en matière de sécurité

Établissez un plan d'évacuation et exercez-vous à l'exécuter!

Établissez un plan d'évacuation de votre résidence, et mettez-le en pratique deux fois par année, y compris pendant la nuit. Prévoyez au moins deux sorties dans chaque pièce (par la porte et par la fenêtre), et déterminez un point de rencontre à l'extérieur de la maison où tout le monde se rassemblera une fois à l'extérieur. Lorsque deux personnes ont atteint le point de rassemblement, l'une d'elles doit appeler le 911, pendant que la deuxième personne surveille la sortie des autres membres de la famille. Établissez une règle simple : une fois sorti de la maison, il ne faut en aucun cas y retourner!

- Établissez un plan d'étage indiquant toutes les portes et fenêtres et au moins deux (2) trajets d'évacuation pour chaque pièce. Aux étages supérieurs, la sortie par une fenêtre peut nécessiter l'utilisation d'une corde ou d'une échelle.
- Discutez en famille de votre plan d'évacuation en montrant à chacun la marche à suivre en cas d'incendie, et le lieu où les membres de la famille doivent se rassembler après être sortis de la maison.
- Assurez-vous que les jeunes enfants entendent l'alarme et se réveillent lorsqu'elle retentit. Ils doivent se réveiller pour être capables d'exécuter le plan d'évacuation. Le fait de s'exercer permet à tous les occupants de mettre le plan à l'essai avant qu'arrive une urgence. Il est possible que vous ne soyez pas en mesure d'atteindre l'endroit de la maison où se trouvent vos enfants. Il est donc important qu'ils sachent quoi faire.
- Faites entendre l'avertisseur de fumée/CO à tous les membres de votre foyer, et apprenez-leur qu'il faut quitter la résidence lorsqu'ils l'entendent.
- Des études récentes ont démontré que les avertisseurs de fumée/CO ne réveillaient pas toujours toutes les personnes endormies, et qu'il incombait aux membres du foyer capables d'aider les autres de prêter secours à ceux qui ne se réveillaient pas ou à ceux qui étaient incapables d'évacuer la zone en toute sécurité de manière autonome.
- Installez des extincteurs à chaque étage de la maison et dans la cuisine, le sous-sol et le garage, et assurez-en l'entretien. Apprenez comment utiliser un extincteur avant la survenue d'une urgence.

Prévention des incendies

Ne fumez jamais au lit et ne laissez jamais sans surveillance les mets que vous faites cuire sur la cuisinière. Apprenez aux enfants à ne jamais jouer avec des allumettes ou des briquets! Apprenez aux personnes de la maison à reconnaître le signal d'alarme de fumée et à sortir de la maison en suivant le plan d'évacuation lorsqu'elles l'entendent. Connaissiez la procédure « arrêter, tomber et rouler » à mettre en pratique si vos vêtements prennent feu, et sachez comment ramper sous la fumée. Installez des extincteurs à chaque étage de la maison et dans la cuisine, le sous-sol et le garage, et assurez-en l'entretien.

Sécurité incendie à la maison

La norme CAN/ULC-S553 et la norme 72 de la NFPA visent à assurer une sécurité raisonnable pour les personnes habitant dans une résidence de type familial. Le programme en trois points ci-après procure une sécurité incendie raisonnable :

- (1) minimiser les risques d'incendie; (2) installer des équipements d'alerte incendie; (3) posséder un plan d'évacuation et s'exercer à l'exécuter.

Détection de la fumée – est-il souhaitable d'avoir de nombreux avertisseurs de fumée?

Le nombre minimal requis d'avertisseurs de fumée pourrait ne pas assurer un avertissement précoce fiable dans les zones séparées par une porte des zones protégées par les avertisseurs de fumée requis. Pour cette raison, il est recommandé au propriétaire d'envisager l'installation d'avertisseurs de fumée supplémentaires dans ces zones, afin de bénéficier d'une protection accrue. Ces endroits supplémentaires comprennent le sous-sol, les chambres à coucher, la salle à manger, la chaufferie, la buanderie, la pièce de service ou de rangement, et les corridors non protégés par les avertisseurs de fumée requis. L'installation d'un avertisseur de fumée dans un grenier (aménagé ou non), un garage, ou à moins de 1,8 m (6 pi) d'un appareil de chauffage ou d'une cuisinière, n'est habituellement pas recommandée, car il peut arriver que ces endroits ne respectent pas les conditions voulues pour un bon fonctionnement de l'appareil. *

* Se référer à la norme 72 de la National Fire Protection Association (NFPA)

Conformément aux normes CAN/ULC-S553 et NFPA 72 : Si cela est prescrit par d'autres lois, codes ou normes en vigueur pour un type particulier d'occupation des aires intérieures, des avertisseurs de fumée autonomes ou interconnectés homologués doivent être installés comme suit :

1. Dans toutes les chambres, y compris les chambres d'amis;
2. À l'extérieur des zones de sommeil séparées de chaque logement, à moins de 6,4 m (21 pi) d'une porte de chambre à coucher, cette distance étant mesurée en fonction de l'espace de circulation à parcourir pour y accéder;
3. À chaque étage d'un logement, y compris au sous-sol;
4. À chaque étage d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement), y compris au sous-sol (sauf dans un vide sanitaire et un grenier non aménagé);
5. Dans les espaces de vie d'une suite d'invités;
6. Dans les espaces de vie d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement).

16. Service et garantie

Garantie limitée de dix (10) ans

Kidde garantit l'avertisseur de fumée compris dans cet emballage (mais non les piles) contre les défauts de fabrication et de main-d'œuvre ou de conception, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, durant une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat. L'obligation de Kidde en vertu de cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement de l'avertisseur ou d'une pièce que nous jugerions défectueuse en ce qui a trait aux matériaux, à la fabrication ou à la conception (remplacement de pièces seulement, aucune installation) sans frais, dès la réception de l'avertisseur avec une preuve de la date d'achat, avec port de retour payé, au Service responsable de la garantie, Kidde Canada Inc., C.P. 40, Apsley (Ont.), K0L 1A0. Avant d'expédier le produit, veuillez retirer les piles du compartiment des piles.

Cette garantie ne s'applique pas si l'avertisseur a été endommagé, modifié ou utilisé de manière abusive après la date d'achat ou s'il ne fonctionne pas en raison d'un mauvais entretien ou à cause d'une alimentation électrique inadéquate. Toute garantie implicite découlant de cette vente, y compris, à titre non limitatif, les garanties implicites de description, de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier ne peuvent excéder la durée de la période de garantie mentionnée ci-dessus. Le fabricant ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une perte d'usage de ce produit, ni de dommages directs, indirects, particuliers ou consécutifs, ou de frais engagés par le consommateur ou tout autre utilisateur de ce produit, qu'il s'agisse d'une rupture de contrat, d'une négligence, d'une responsabilité en matière délictuelle stricte ou autrement.

Le fabricant décline toute responsabilité à l'égard de blessures physiques, de dommages aux biens ou de tous autres dommages particuliers, accessoires, fortuits, consécutifs ou autres résultant d'une fuite de gaz, de la fumée, d'un incendie ou d'une explosion. Du fait que certaines provinces ne permettent pas de limitations à la durée d'une garantie implicite, ou les exclusions ou limitations relatives à des dommages accessoires ou consécutifs, les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas. Bien que cette garantie vous donne des droits juridiques particuliers, il se peut que vous puissiez bénéficier d'autres droits selon votre province de résidence.

La garantie ci-dessus ne peut être modifiée que par écrit, avec la signature des deux parties concernées. Votre avertisseur Kidde ne remplace pas une assurance sur les biens, ni une assurance contre les incendies, ni une assurance invalidité, une assurance-vie ou toute autre forme d'assurance. Il est de votre responsabilité de prendre une couverture d'assurance appropriée. Avertissez votre service des incendies local et votre compagnie d'assurance après l'installation de votre ou de vos avertisseurs. Le fait d'ouvrir l'appareil entraîne l'annulation pure et simple de la garantie.

En cas de divergences entre le présent document imprimé de la garantie et la garantie limitée en ligne, les modalités établies dans la garantie en ligne prévaudront sur celles établies dans le présent guide de l'utilisateur, ou tout autre document imprimé. Consultez le site www.kiddecanada.com pour obtenir l'énoncé de garantie le plus récent.



QUESTIONS OU DEMANDES D'INFORMATION

Appelez notre ligne de soutien relatif aux produits, au **1 800 880-6788**,
ou communiquez avec nous par le biais du site www.kiddecanada.com

Kidde Canada Inc.

C.P. 40, Apsley (Ont.), K0L 1A0

©Kidde 2024. Tous droits réservés.